

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE BERNEX**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° D2026_26/05/14

Séance du 26 Mai 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-six mai à 19h30

Se sont réunis à la mairie, en session ordinaire, les membres du conseil municipal de la commune de Bernex sous la présidence de Monsieur Pierre André Jacquier, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 21 Mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Pierre André Jacquier, Jean-Yves Guegan, Sylvie Trincaz, Emilien Abgrall, Dorothée Arrandel, Richard Martinez, Pascal Dumerger, Marina Vaillaut, Aline Chevallay, Claire Rousseau, Florine Valentin, Marion Pivot.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Gilles Colliard, Stéphane Vesin (excusés), Edouard Betemps.

Procurations : Gilles Colliard à Emilien Abgrall, Stéphane Vesin à Dorothée Arrandel

M. Jean-Yves Guegan a été désigné comme secrétaire de séance.

7. Finances locales – 7.1. Décisions budgétaires

Prise en charge actions de formations organisées par Domaines skiabiles de France Formation

Monsieur le Maire expose que Domaines skiabiles de France Formation organise les actions de formation suivantes :

- vérificateur d'équipements de protection individuelle le 15 juin 2026 à Bernex moyennant un montant estimatif de 349,68 € H.T pour 2 personnes
- et formateur évaluateur interne des domaines skiabiles : évacuation des téléportés du 16 au 19 juin 2026 à Bernex moyennant un montant estimatif de 994,66 € H.T pour 2 personnes

Considérant que ces formations sont nécessaires au bon fonctionnement des services techniques,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de prendre en charge les frais des actions de formation «vérificateur d'équipements de protection individuelle » et « formateur évaluateur interne des domaines skiabiles : évacuation des téléportés » organisées respectivement le 15 juin 2026 et du 16 au 19 juin 2026 à Bernex par Domaines skiabiles de France Formation pour un technicien principal 1^{ère} classe et un agent de maîtrise principal d'un montant prévisionnel respectif de 349,68 € H.T. et de 994,66 € H.T pour les deux agents.

Dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget principal 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,

Pierre André Jacquier

Le Secrétaire de séance

Jean-Yves Guegan



A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, connected strokes.

Certifié exécutoire

Télétransmis en sous-préfecture le 27/05/2026

Mise en ligne sur le site internet de la commune le 27/05/2026

